



**COMITE SYNDICAL**

**Du 11 mars 2019**

◆◆◆◆◆  
**Délibération n° 6**

**Objet : Compte-rendu de la délégation du Président en matière de marchés, accords-cadres et avenants**

**Étaient présents :**

Messieurs NERAUD, GARNIER, MARTINET, BRAUX, MALBO et Madame GALZIN.

**Étaient excusés :**

Madame LECLERC, Monsieur NEVO.

**Assistaient également à la réunion :**

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 6 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

**Exposé**

En vertu de l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération a pour objet d'informer le conseil syndical de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés, accords-cadres et avenants intervenus sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Entreprise	Désignation	Base HT marché
<b>BROYEUR DE BRANCHES</b>		
VAL EQUIPEMENT	Broyeur de branches végétales Greenmach Arborist 130	19 750,00 €
<b>TONDEUSE AUTOPORTEE FRONTALE</b>		
VAL EQUIPEMENT	Tondeuse autoportée frontale HUBERNA P252D COMBI 132X SERIE 500 n° série : 201819000008	98 776,26 €
<b>RAMPE D'APPROCHE</b>		
DILA JO BOAMP	Perforation création rampe d'approche catégo 1	720,00 €
BOUYGUES ENERGIE	Rampes approche cat 1 Base 1+var 1 ; Balisage et énergie	290 224,50 €
EUROVIA (co-traitant avec Bouygues Energie)	Rampes approche cat 1 Base 1+var 1 ; plots civils rétrozones et VRD	255 371,69 €
DELTA BOX	Peu mo, sans intonahé type A graphisme haute g.c	1 520,00 €
AGRIBA	Charge et transport de matériaux de route pour création rampe d'approche	8 260,00 €
VAISALA	Colimètre (mesureur hauteur de la base des bus) CL31 EH-S0158020 P2210117	25 161,00 €
ECS	Mission coordination SPS pour création rampe d'approche	1 985,00 €
		Total: 543 441,19 €
<b>SITE INTERNET</b>		
FORCE INTERACTIVE	Réaliser site internet	14 475,00 €
<b>MISSION D'ETUDE STRATEGIQUE DE VALORISATION</b>		
ISPELJA	Mission d'étude stratégique de valorisation et de développement	22 400,00 €



**Rappel des seuils de procédure :**

Sur cette période les seuils de procédure formalisée des marchés publics ont été relevés à :

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales
- 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions



Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

**ARTICLE UNIQUE :**

De prendre acte du compte-rendu des marchés, accords-cadres et intervenus sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

*(adopté)*

***Le Président du Syndicat Mixte,***



***Frédéric NÉRAUD***